



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Comment mettre en place le dispositif « Quart d'heure de lecture » dans l'académie d'Aix-Marseille

Inspection pédagogique régionale de lettres
Délégation académique à l'éducation artistique et à
l'action culturelle (DAAC)

1. Principes pédagogiques

Qui ? Tout le monde, au sein de l'école ou de l'établissement, est concerné. : les élèves mais aussi tous les adultes qui travaillent dans l'établissement, quelle que soit la fonction occupée : enseignants, personnel de direction, administratif ou technique

Quand ? Chaque jour pendant 15 minutes (temps modifiable) , tout le monde lit au même moment pour obtenir le silence, favorable à un climat scolaire apaisé.

Où ? En classe, ou dans d'autres lieux de l'école ou de l'établissement : bibliothèque, CDI, salle d'étude, espaces extérieurs ... L'espace dans lequel se déroule la lecture et la position corporelle du lecteur peuvent faire l'objet d'une réflexion.

Quoi ? Chacun lit ce qu'il veut, sauf les manuels scolaires.

Comment se procurer les livres ? CDI, médiathèque, livres personnels (appel aux dons des familles).

Pourquoi ? Par plaisir, pour rompre avec les habitudes, pour devenir un lecteur autonome, pour créer un temps calme au sein de la journée, pour rassembler et améliorer le climat scolaire, pour alimenter le sentiment d'appartenance à toute une communauté éducative.

CONSEILS :

- Inscrire tous les élèves à la bibliothèque ou médiathèque de proximité
- Constituer des bibliothèques mobiles dans les classes (dans des caisses)
- Impliquer les élèves dans la gestion des livres, dans leur choix, voire leur achat (par composition de listes de souhaits)
- Varier les livres proposés
- Proposer des livres en bon état, récents, attractifs

Témoignage : Pour impliquer les élèves et créer du lien, une partie des crédits du CDI d'un collège a pu être utilisée pour fournir une somme que les élèves ont utilisée dans la librairie locale.

2. Piloter l'élaboration du projet et sa mise en œuvre

Un pilotage collégial

Le dispositif nécessite la volonté de l'équipe pédagogique et l'adhésion de l'ensemble des participants. Il est donc indispensable d'obtenir un consensus sur les modalités du « quart d'heure de lecture ». Les effets sur l'ambiance, le climat scolaire, les relations adultes/élèves sont notables.

Le dispositif doit être repensé chaque année lors d'un comité de pilotage pour l'évaluer, l'ajuster et faire évoluer les pratiques en fonction des besoins. Des élèves seront inclus dans le comité de pilotage.

Un temps quotidien

Le moment doit être ritualisé, le choix de l'heure et du lieu se fait en fonction de sa pertinence selon les établissements et leur organisation. La pratique quotidienne du « quart d'heure de lecture » facilite sa mise en place.

Un créneau mobile

Dans le second degré, attention à ne pas faire reposer l'ensemble des moments de lecture sur le même créneau horaire ou sur les mêmes heures d'enseignement (un créneau variable est conseillé).

Le dispositif du « quart d'heure de lecture » n'est pas réservé aux disciplines humanistes, mais il s'adosse à l'ensemble des enseignements. En outre la maîtrise de la langue à laquelle il contribue, relève de toutes les disciplines.

Dans le premier degré, le créneau est choisi en fonction des rythmes chrono-biologiques des enfants : le plus souvent, après la pause méridienne.

Un temps différent

Les effets positifs sont nombreux sur les élèves, en particulier une attention accrue, une ambiance apaisée, un sens du collectif et un plaisir de lire. Aussi il ne faut pas penser le projet avec de possibles sanctions ou évaluations. Les adultes ne doivent pas être dans une posture de jugement par rapport aux élèves lecteurs.

CONSEILS :

- Faire du projet un élément fort de l'identité de l'école ou de l'établissement
- Intégrer le dispositif dès la construction des emplois du temps (2nd degré)
- Communiquer sur les actions mises en place auprès de la communauté éducative, des parents, pour faire rayonner l'école ou l'établissement
- Transmettre à la DAAC des témoignages afin qu'ils soient publiés sur le site

Témoignage : Les élèves sont fiers de leur école, le dispositif du « quart d'heure de lecture » définit une nouvelle identité de l'établissement. Pour cela l'implication de l'ensemble des personnels est fondamentale, l'équipe entière joue le jeu, arrête ses activités professionnelles et va lire près des élèves.

3. Valoriser le temps de lecture

Au sein de l'école ou de l'établissement

- Apprendre à choisir des livres pour soi et pour les autres, bâtir des partenariats et projets pédagogiques avec les acteurs du réseau, en particulier avec les bibliothèques et médiathèques et les librairies.
- Participer au comité de lecture à l'école pour fréquenter tous les livres sous toutes leurs formes, découvrir les étapes de création et de sélection du livre.
- Développer l'esprit critique en s'appuyant sur la riche confrontation des points de vue différents, encourager les débats. L'œuvre littéraire laisse une place importante à la liberté du lecteur et le sens n'est pas figé.
- Lire des œuvres ou des magazines bilingues ou en langue étrangère.
- Relancer les abonnements à des magazines de qualité comme « Sciences et vie junior », « Mon petit quotidien »...
- Participer à des manifestations littéraires. Les écoles et établissements pourront s'appuyer sur les structures qui ont un partenariat avec la DRAC (associations, résidences d'auteurs...) et sur les collectivités territoriales.
- Participer aux prix littéraires ou aux dispositifs en relation avec la lecture et l'écriture de l'académie, à consulter sur le site DAAC de l'académie.

Dans le réseau des écoles et des établissements : inventer un dispositif inter-établissements, envoyer des ambassadeurs-lecteurs dans les autres établissements, organiser des rencontres autour d'une sélection d'ouvrages...

En inter-cycle : conteurs ou élèves formés à la lecture à voix haute de contes permettant une liaison du cycle 3, échanges entre collégiens et lycéens...

En dehors du temps scolaire : développer la lecture pendant les vacances, présenter « Le coup de cœur de la semaine » sur les sites des établissements, proposer le prêt de livres à la maison.

CONSEILS :

- penser le dispositif comme un outil complémentaire de tout ce qui se fait par ailleurs dans l'école ou l'établissement
- organiser des rencontres avec des auteurs, éditeurs, libraires, professionnels du livre
- Les écoles et établissements d'un même réseau pourront s'appuyer sur le dispositif pour créer des liens entre eux

Témoignage : Le dispositif a été mis en place d'abord dans l'école, puis le collège de secteur s'en est également emparé. Au bout de deux ans, le projet commençait à s'essouffler au sein de l'école, et c'est l'équipe du collège qui a relancé la dynamique avec un projet né du Quart d'heure de lecture !

4. Prolonger et pérenniser le dispositif

Afin de maintenir la dynamique du dispositif, il est nécessaire de prévoir des actions tout au long de l'année pour relancer l'intérêt des élèves et des adultes. Le « Quart d'heure de lecture » doit être pensé dans une démarche plus large de promotion de la lecture, ainsi d'autres actions, inscriptions à des dispositifs, actions culturelles, partenariats sont à développer chaque année.

- rédiger des articles critiques, créer un journal littéraire
- rédiger des écritures d'invention, à partir de lectures communes, les associer à des productions plastiques...
- faire la liste des meilleurs livres pour chaque trimestre chaque classe...
- créer une affiche de l'évènement, peindre une fresque (projet interdisciplinaire avec les arts plastiques...)
- rendre le livre présent partout, pas seulement au CDI : en « livre-accès » sur des girafes dans les lieux de passage ...
- associer une sonnerie spéciale pour ce moment
- proposer une fête du livre, une nuit de la lecture, un club littéraire avec les parents...
- organiser des débats littéraires, tables rondes, jury de prix littéraire, confrontations de points de vue critiques...
- organiser des lectures à voix haute, des scènes théâtrales, des déclamations...
- s'inscrire dans le PEAC à travers la rencontre avec des écrivains, des professionnels du livre
- participer à des dispositifs Livre de la DAAC

CONSEILS :

- organiser des ateliers de lecture ou de pratique de l'oral avec l'appui d'intervenants extérieurs
- encourager l'inter-disciplinarité pour enrichir la pluralité des univers littéraires
- cibler l'engagement de la personne et du citoyen dans un projet collectif
- contacter le chargé de mission territorial « Promotion de la lecture - Quart d'heure de lecture » de la DAAC (à partir de la rentrée 2019)

Témoignage : A travers les projets adjacents (comité de lecture, rencontres) les élèves s'investissent dans l'organisation. Les rapports avec les adultes sont différents, les parents sont ravis et s'impliquent à leur tour. Les élèves semblent plus concentrés, et l'acquisition de valeurs communes est plus évidente.

Ressources numériques :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Espace_Presse/09/0/Dossier_Ensemble_pour_un_pays_de_lecteurs_831090.pdf
<http://www.education.gouv.fr/cid134086/a-l-ecole-des-arts-et-de-la-culture.html>

Site DAAC lecture-écriture de l'académie d'Aix-Marseille

https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_33726/fr/lecture-ecriture

Page dédiée au dispositif :

http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10694175/fr/quart-d-heure-de-lecture

Vidéo de présentation du dispositif dans une école de l'académie de Nice

<http://www2.ac-nice.fr/cid126046/le-quart-heure-lecture-dans-academie-nice-reportage-ecole-saint-exupery-menton.html>

Site maîtrise de la langue Aix Marseille :

http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_173965/fr/accueil